

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 10/07/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 10/07/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 10/07/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « ac	ID : 032-213202088-20260707-2026JUIL07_292-DE
		Programme voirie

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **7 juillet 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mme Marie GAURAN, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mme Véronique LÜHMANN, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Émilie PICAMILH

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à M. Marc DUGROS
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Odile SCHAAP
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Émilie PICAMILH à Mme Joya DABOS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Programme voirie 2026

RAPPORTEUR : Sylvie COUDERC, Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, des travaux, de la voirie, des espaces verts, des relations avec les concessionnaires eau et assainissement

Madame l'adjointe au maire rappelle que lors de la séance du 27 avril dernier, il a été prévu au budget prévisionnel une enveloppe de 90 000 € en investissement pour améliorer les voies communales.

Aujourd'hui, elle propose d'adopter le programme de travaux à réaliser :

- d'une part sur la voirie mise à disposition du SIVOM,
- d'autre part sur la voirie communale

Après avoir fait le point avec le SIVOM sur l'état des voiries, elle propose de réaliser en priorité la réfection des voies suivantes pour les montants estimés (HT) indiqués :

Chemin de Lesquere	310 m	12 444,95 €
Chemin de Plumassan	525 m	19 505,06 €
Chemin de Picat	240 m	11 712,00 €

Elle précise qu'exceptionnellement les montants seront versés au SIVOM TTC, avec, en conséquence, un remboursement de la TVA par cet organisme.

En ce qui concerne la voirie non transférée, elle propose de réaliser :

Route de Magnas	2 000 m	39 550,00 €
-----------------	---------	-------------

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de réaliser en priorité la réfection des voies suivantes pour les montants estimés (HT) indiqués :

Chemin de Lesquere	310 m	12 444,95 €
Chemin de Plumassan	525 m	19 505,06 €
Chemin de Picat	240 m	11 712,00 €

- de réaliser, concernant la voirie non transférée :

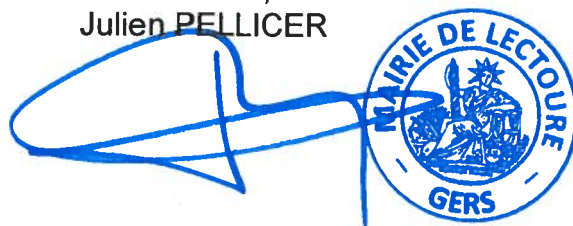
Route de Magnas	2 000 m	39 550,00 €
-----------------	---------	-------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 JUIL. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 JUIL. 2026